



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :  
Luc VALLIN  
03 28 36 78 61

[luc.vallin@culture.gouv.fr](mailto:luc.vallin@culture.gouv.fr)

Références : IA0623462200002-1

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

à

DREAL Hauts-de-France - UD 62 - B4  
44 Rue de Tournai  
CS40259  
59019 LILLE CEDEX

[vincent.taquin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:vincent.taquin@developpement-durable.gouv.fr)

LILLE, le 21/09/2022

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** FORTEL-EN-ARTOIS, VILLERS-CHATEL (PAS-DE-CALAIS), Parc éolien de Fortel-Villers  
IA0623462200002  
Votre courrier du 08/02/2022  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Hauts-de-France,  
et par délégation,  
Pour le directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie

Philippe HANNOIS